

Chapitre

05

Certification de la Cause du Décès

Pourquoi c'est important : Comprendre la cause du décès (CDD) et le mode de décès pour chaque décès est essentiel pour s'assurer que des données utilisables sur la mortalité sont produites par le système CRVS. Les pays devraient s'efforcer d'avoir une CDD et un mode de décès exacts et détaillés attachés à tout décès enregistré, que la personne décède dans un établissement de santé sous la supervision d'un médecin, à la maison ou dans la communauté, dans des circonstances violentes ou accidentelles, ou lors d'une urgence ou d'une catastrophe.

Introduction

Comprendre la manière et la cause du décès (« CDD ») pour tous les décès est essentiel pour s'assurer que des données utilisables sur la mortalité sont disponibles dans un pays. La « cause du décès » est définie comme « toutes les maladies, affections morbides ou blessures qui ont entraîné ou contribué à la mort et les circonstances de l'accident ou de la violence qui ont produit de telles blessures ». Le « mode de décès » explique les circonstances dans lesquelles un décès est survenu¹. La Classification internationale des maladies (CIM) classe le mode de décès comme une maladie, un accident, une automutilation intentionnelle, une agression, une intervention juridique, une guerre, une enquête en cours, ou « une manière indéterminée ». Les statistiques sur la CDD facilitent l'élaboration de politiques éclairées. Par exemple, l'information sur les décès non naturels (p. ex., homicides, empoisonnements, suicides, accidents de la route et autres décès d'origine externe) peut éclairer les politiques liées à la violence, à la consommation de drogues, à la sécurité routière et à d'autres politiques publiques. La cause du décès ne devrait être déterminée que par un professionnel de la santé; la famille et les autres personnes non médicales ne devraient jamais être invitées à fournir des renseignements sur la cause du décès. Les pays devraient s'efforcer d'avoir une cause et un mode de décès certifiés médicalement exacts et détaillés attachés à chaque décès enregistré. Cependant, dans certains contextes, il peut ne pas être possible de demander à un médecin de certifier la cause du décès, en particulier dans les régions rurales ou éloignées où les décès surviennent à domicile. Dans les cas où un certificat médical de cause de décès n'est pas disponible, l'enregistrement devrait être autorisé sans cause de décès.

Ce chapitre traite des sujets suivants :

1. Certification obligatoire de la cause du décès
2. Formulaire utilisé pour la déclaration de la cause du décès et du mode de décès
3. Autopsie verbale et détermination de la cause du décès sans certification médicale de la cause du décès
4. Transmission de renseignements sur la CDD aux organismes d'état civil et de statistiques
5. Modification de l'information sur la cause et le mode de décès
6. Accès à l'information sur la CDD
7. Formation et autres ressources pour améliorer les données de CDD
8. Application, surveillance et évaluation

1. Évaluation médicale obligatoire de la cause du décès

Meilleure pratique : Idéalement, chaque décès aura une cause de décès (CDD) médicalement certifiée par un médecin qualifié. Toutefois, dans les cas où une cause de décès médicalement certifiée (CDMC) n'est pas disponible, le décès doit être enregistré sans information de CDD. La cause du décès ne devrait jamais être déterminée par un professionnel non médical.

Un certificateur de CDD est la personne autorisée par la loi à certifier médicalement les causes sous-jacentes et contributives du décès, et d'autres faits liés au décès, pour soumission au registraire local ou à une autre autorité appropriée. Le certificateur de CDD doit toujours être un professionnel de la santé qualifié. Une profession non médicale ne devrait jamais certifier ou déterminer la cause du décès. La personne responsable de la certification de la CDD variera en fonction des circonstances du décès. Le tableau ci-dessous indique qui devrait être responsable de la certification de la CDD dans chacune des circonstances données².

¹ Organisation mondiale de la santé, *Classification internationale des maladies, 2016, volume 2* ; Voir aussi *Sujets de santé*, site Web de l'Organisation mondiale de la Santé, disponible à l'adresse suivante :

https://www.who.int/bulletin/volumes/84/3/mortality_glossary/en/

² Nations Unies, Directives pour le cadre législatif de l'état civil, des statistiques de l'état civil et des systèmes de gestion de l'identité, New York, 2019, para. 324, 329 - 345.

Circonstances du décès	Certificateur de CDD
Décès dus à des causes naturelles qui surviennent dans un établissement de santé (c.-à-d. décès non référés au système d'EMLD).	Le chef de l'établissement de santé ou le médecin traitant
Décès dus à des causes naturelles qui surviennent à la maison ou dans la collectivité pendant les soins médicaux (c.-à-d. les décès non référés au système d'EMLD).	Le médecin qui a traité le défunt pendant la maladie qui a entraîné son décès
Décès renvoyés au système d'enquête médico-légale sur les décès (EMLD). (Il s'agit de décès dus à des causes non naturelles, telles qu'un accident, une automutilation ou de la violence ; catastrophes d'origine humaine ou naturelle ; causes suspectes, ou causes qui ne peuvent être déterminées par un médecin traitant)	Le médecin légiste ou le médecin travaillant avec les autorités d'EMLD. (Voir le chapitre 6 pour en savoir plus sur l'EMLD).

Idéalement, chaque décès aura une cause de décès médicalement certifiée. Cependant, dans de nombreux pays, le système de soins de santé peut ne pas avoir la capacité d'atteindre les régions reculées du pays ou les professionnels de la santé peuvent manquer de formation spécialisée sur la certification de la CDD³. Dans les cas où il n'est pas possible d'avoir une CDD médicalement certifiée, le défaut de vérifier ou de certifier la CDD ne devrait pas empêcher l'enregistrement du décès. Dans ces circonstances, seule la preuve du fait du décès, et non de la cause du décès, devrait être exigée pour l'enregistrement.

Conseils : Répondez aux questions ci-dessous. Dans la section des commentaires, analysez si le cadre juridique et les pratiques actuelles répondent aux meilleures pratiques internationales.

- a. Une cause de décès *est-elle nécessaire* pour enregistrer un décès ?** (En d'autres termes, un officier de l'état civil refusera-t-il d'enregistrer le décès si la cause du décès n'est pas fournie ?)

Oui _____ Non _____

Citation(s) :

Commentaires :

- b. État responsable de la certification médicale de la cause du décès dans les circonstances suivantes** (y compris toute exigence de temps pour certifier la cause du décès)

- i. Décès dus à des causes naturelles qui surviennent dans un établissement de santé (non référé à l'EMLD) :**

Citation(s) :

Commentaires :

³ Nations Unies, Directives pour le cadre législatif de l'enregistrement des faits d'état civil, des statistiques de l'état civil et des systèmes de gestion de l'identité, New York, 2019, para. 321.

ii. **Décès dus à des causes naturelles qui surviennent à la maison ou dans la communauté pendant les soins médicaux (non référés à l'EMLD) :**

Citation(s) :

Commentaires :

iii. **Décès dus à des causes naturelles qui surviennent à la maison ou dans la collectivité sans surveillance médicale (et qui ne sont pas référés à l'EMLD) :**

Citation(s) :

Commentaires :

iv. **Décès renvoyés au système d'enquête médico-légale sur les décès (EMLD).**
(Selon le cadre juridique d'EMLD d'un pays, il peut s'agir de décès dus à : des CAUSES non naturelles, telles qu'un accident, une automutilation ou de la violence ; des catastrophes d'origine humaine ou naturelle ; des causes suspectes ou des causes qui ne peuvent être déterminées par un médecin traitant)

Citation(s) :

Commentaires :

c. **Décrivez toute circonstance dans laquelle il n'est pas clair qui, le cas échéant, est responsable de la certification de la CDD.** (Adressez-vous spécifiquement à qui certifie la CDD pour : 1) les décès qui surviennent dans la communauté alors qu'ils ne sont pas sous soins médicaux, 2) les décès qui sont amenés morts dans un établissement de santé.)

Citation(s) :

Commentaires :

d. **Indiquer si une profession non médicale est autorisée ou tenue de déterminer et de fournir des renseignements sur la cause du décès** (p. ex., cela peut inclure un membre de la famille, un médecin légiste non formé médicalement, un agent de police ou toute autre personne qui détermine et fournit des renseignements sur la CDD lors de l'enregistrement du décès)

Citation(s) :

Commentaires :

2. Formulaire utilisé pour signaler la cause du décès et le mode de décès

Meilleure pratique : Le formulaire type international de l'OMS du certificat médical de la cause du décès (CDMC) est le formulaire recommandé pour l'enregistrement des informations sur la cause et le mode de décès aux fins de certification. Ce CDMC doit être rempli par un médecin et utilisé pour certifier la cause et le mode de décès de tous les décès, quelles que soient les circonstances du décès (p. ex., décès naturel ou non naturel, ou survenant à l'intérieur ou à l'extérieur d'un établissement de santé). Le CDMC de l'OMS figure à l'annexe A.

Le CDMC de l'OMS contient des champs de données permettant de déclarer les causes immédiates, antérieures et sous-jacentes du décès, ainsi que le mode du décès. Les deux sections - cause du décès et mode de décès - doivent être remplies par un médecin certificateur. La cause sous-jacente du décès est définie comme « la maladie ou la blessure qui a déclenché le train d'événements morbides menant directement à la mort, ou les circonstances de l'accident ou de la violence qui ont produit la blessure mortelle »⁴. Le « mode de décès » (MDD) explique les circonstances dans lesquelles un décès est survenu, et les champs de données comprennent : la maladie, l'accident, l'automutilation intentionnelle, l'agression, l'intervention juridique, la guerre, l'enquête en cours, l'inconnu ou la manière indéterminée. Il est important de remplir la section sur le mode de décès, car il est important d'aider les codeurs de la CIM à vérifier une cause précise de décès. De plus, le fait d'avoir ces cases à cocher permet des études statistiques sur les blessures et autres décès, ce qui permet l'élaboration d'interventions en matière de politique de santé publique⁵.

Un décès médico-légal est un décès qui est référé à la police, au médecin légiste, à l'examineur médical et/ou au pathologiste judiciaire pour enquête et détermination de la cause et du mode de décès. Dans la plupart des pays, les décès non naturels (tels que les agressions, les accidents et les suicides), les décès suspects et les décès soudains et inexplicables sont renvoyés au système d'enquête médico-légale sur les décès (EMLD). Dans certains pays, lorsqu'un décès est renvoyé au système d'EMLD, le médecin certificateur est limité à ne signaler que la cause du décès et la police ou le procureur est responsable de signaler le mode de décès. Ce n'est pas une bonne pratique pour deux raisons. Premièrement, le MDD déterminé par le médecin et certifié sur le CDMC sert des objectifs qui vont au-delà de ceux de la simple application de la loi ; le MDD aide à clarifier les circonstances du décès à des fins de santé publique et de sécurité publique. Deuxièmement, le MDD déterminé par le médecin a une norme différente de celle du MDD déterminé dans les procédures judiciaires et les deux ne doivent pas être confondus. Par exemple, une « *agression* » comme mode de décès sur le CDMC est une catégorie statistique qui, aux fins de l'examen médico-légal, est définie comme un décès survenu en raison de l'infliction de dommages physiques par une autre personne. Il n'est pas synonyme de « meurtre », qui est un terme juridique qui implique l'intention. En fin de compte, c'est au système juridique de déterminer comment un décès est classé pénalement en vertu de la loi⁶. Bien qu'un CDMC (et les conclusions de l'autopsie) puissent être présentés comme preuve dans une procédure judiciaire, le MDD sur le CDMC est un avis médical, et non un avis juridiquement contraignant.

Conseils : Décrivez le(s) formulaire(s) à utiliser pour l'attestation médicale de la cause du décès pour chacune des circonstances ci-dessous. Dans la section des commentaires, discutez si des formulaires CDMC non standard sont utilisés en toute circonstance et qui le formulaire devrait être révisé pour s'aligner sur le CDMC de l'OMS.

a. Décrivez le formulaire utilisé pour certifier la cause et le mode de décès pour les circonstances ci-dessous et discutez si le formulaire s'aligne sur le CDMC de l'OMS :

- i. Décès naturels survenant dans les établissements de santé :

⁴ <http://www.who.int/topics/mortality/en/>

⁵ United States Standard Certificate of Death, Instruction for Item Number 37 Manner of Death, disponible à l'adresse suivante : <https://www.cdc.gov/nchs/data/dvs/death11-03final-acc.pdf>.

⁶ Site web de Nolo, Articles juridiques, *Qu'est-ce que le meurtre ? Le meurtre est-il différent de l'homicide ?*, disponible à l'adresse suivante: <https://www.nolo.com/legal-encyclopedia/homicide-murder-manslaughter-32637.html>

- ii. Décès naturels survenant dans le foyer/la communauté :
- iii. Décès faisant l'objet d'une enquête par le système médico-légal d'enquête sur les décès (EMLD) :
- iv. Autres :

Citation(s) :

Commentaires :

- b. Indiquez si un médecin certificateur est tenu de compléter le mode de décès dans le CDMC ainsi que la cause du décès.** Décrivez toute circonstance dans laquelle le médecin ne remplit pas la section modificative.

Référence(s) :

Commentaires :

3. Autopsie verbale et déterminations de la cause du décès sans certification médicale de la cause du décès

Meilleure pratique : Une certification médicale appropriée de la cause du décès basée sur des données cliniques ou d'autopsie directement observées est la source la plus fiable de la cause du décès. Cependant, le manque d'accès aux établissements de santé dans de nombreux pays entraîne la mort de nombreuses personnes sans soins médicaux ni supervision, ce qui rend difficile la certification médicale de la cause du décès pour tous les décès. Pour les décès survenant sans soins médicaux ou supervision, il peut être approprié d'utiliser l'autopsie verbale (AV) - une interview structurée des membres de la famille du défunt ou d'autres soignants qui peuvent fournir suffisamment d'informations pour déterminer la CDD probable, soit à l'aide d'un algorithme informatique (une AV automatisée) ou par un médecin qui examine les résultats de l'interview et attribue une CDD (AV certifiée par un médecin)⁷.

Les résultats de l'AV sont généralement moins précis qu'une cause de décès médicalement certifiée au niveau individuel. Cependant, au niveau de la population, l'AV peut aider à déterminer les tendances de la mortalité, ce qui est important pour la prise de décision en matière de santé publique. Par conséquent, l'AV est généralement utilisée à des fins statistiques uniquement et n'est pas enregistrée dans le registre des décès. Cependant, quelques pays ont commencé à utiliser l'AV certifiée par un médecin au niveau individuel à des fins juridiques, ce qui en fait l'équivalent du CDMC⁸. Il s'agit encore d'une pratique relativement nouvelle et, si elle est suivie, l'agence de statistique devrait séparer les causes de décès médicalement certifiées de celles déterminées par l'AV.

Conseils : Décrivez comment la CDD est déterminée si les médecins ne sont pas disponibles pour certifier médicalement une CDD. Indiquez si, et dans quelles circonstances, la loi autorise l'autopsie verbale (AV), qu'elle soit une AV certifiée par un médecin, une AV automatisée, ou une autre forme. Si

⁷ Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Par. 499 à 501.

⁸ Nations Unies, Directives pour le cadre législatif de l'état civil, des statistiques de l'état civil et des systèmes de gestion de l'identité, New York, 2019, para. 349-351.

l'AV est explicitement mentionnée, indiquez-la comme telle. Indiquez si une CDD dérivée de l'AV certifiée par un médecin satisfait à toute exigence selon laquelle la CDD doit être « médicalement certifiée » à des fins juridiques ou statistiques. Dans le cas d'une AV utilisée, indiquez si la CDD dérivée est utilisée uniquement à des fins statistiques ou si elle est enregistrée dans le registre des décès. Dans la section des commentaires, décrivez si la loi s'harmonise avec les meilleures pratiques et notez les recommandations de réforme de la réglementation.

- a. **Comment détermine-t-on la CDD si aucun médecin n'est disponible pour certifier médicalement une CDD ?** L'AV est-elle explicitement autorisée ou requise ? Dans l'affirmative, est-elle autorisée à des fins statistiques uniquement ou également à des fins juridiques ?

Citation(s) :

Commentaires :

4. Transmission des informations de la CDD aux Agences de l'état civil et des statistiques

Meilleure pratique : Le CDMC doit être transmis à l'officier de l'état civil par l'établissement de santé, le médecin praticien, le médecin légiste, l'examineur médical ou le médecin travaillant avec le système d'EMLD. Il est important que le CDMC soit envoyé au registraire afin que la cause du décès puisse être enregistrée à des fins juridiques. En règle générale, il incombe à l'officier de l'état civil de veiller à ce que le CDMC et toute autre information nécessaire à des fins statistiques soit soumis aux autorités statistiques pour la production de statistiques de l'état civil⁹. Cependant, certains pays utilisent un formulaire bifurqué, contenant une section pour les informations juridiques (telles que le nom du défunt, la date et le lieu du décès) et une section pour les informations statistiques (y compris la cause du décès). Avec ce type de formulaire, les informations juridiques sont soumises au registraire et les informations statistiques sont soumises directement à l'agence de statistique¹⁰. Si cette pratique est suivie, l'officier de l'état civil n'aura pas d'informations sur la cause du décès et, par conséquent, la famille du défunt peut être en mesure d'obtenir une preuve de la cause du décès si cela est nécessaire à des fins juridiques.

Comme indiqué ci-dessus, les déterminations de CDD par autopsie verbale ne sont pas considérées comme exactes au niveau individuel, mais les résultats fournissent des données utiles au niveau de la population. Pour cette raison, les experts recommandent que les informations de CDD de l'AV soient fournies ou transmises directement à l'agence statistique (et non au registraire) et utilisées uniquement à des fins statistiques. Si une AV certifiée par un médecin séparée est utilisée à des fins légales, cette information doit être transmise au registraire, mais avec une notation que la CDD a été généré à partir de l'AV¹¹.

La soumission directe du CDMC du certificateur à l'officier de l'état civil (ou du certificateur à l'officier de l'état civil et à l'agence de statistiques, dans le cas d'un formulaire bifurqué) permet d'obtenir deux avantages simultanés. Premièrement, les informations nécessaires, y compris la CDD, sont transmises efficacement à l'officier de l'état civil et à l'agence de statistiques sans que la charge de soumettre les informations ne soit imposée à une famille en deuil. Deuxièmement, les

⁹ Nations Unies, Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014. Par. 498.

¹⁰ Nations Unies, Directives pour le cadre législatif de l'état civil, des statistiques de l'état civil et des systèmes de gestion de l'identité, New York, 2019, para. 327.

¹¹ Nations Unies, Directives pour le cadre législatif de l'état civil, des statistiques de l'état civil et des systèmes de gestion de l'identité, New York, 2019, para. 351.

certificateurs de CDD sont moins susceptibles de modifier des informations sensibles sur la CDD si moins de personnes ont accès à ces informations potentiellement sensibles et en ont connaissance. Par exemple, un médecin peut ne pas se sentir à l'aise d'énumérer le VIH comme cause sous-jacente du décès sur un CDMC qui sera remis à la famille¹².

Le cadre juridique devrait inclure des délais clairs pour la transmission du CDMC au registraire et/ou à l'organisme de statistiques. Habituellement, le CDMC doit être soumis au registraire dans le même délai que le décès doit être signalé au registraire. Les CDMC peuvent être envoyés à l'agence de statistique sur une base régulière et périodique.

Conseils : Pour chaque circonstance ci-dessous, décrivez si et comment les renseignements sur la CDD sont transmis à l'officier de l'état civil et/ou aux organismes de statistiques. Portez une attention particulière à la question de savoir si des intermédiaires pourraient diminuer la qualité ou diminuer la quantité d'informations parvenues aux agences gouvernementales. Dans la section des commentaires, décrivez si la loi s'harmonise avec les pratiques exemplaires et notez les recommandations de réforme de la réglementation.

- a. Pour un décès survenu dans un établissement de santé (et non référé à l'EMLD), comment le CDMC est-il transmis à l'officier de l'état civil et/ou à l'agence de statistiques ?** Notez toutes les périodes spécifiées.

Citation(s) :

Commentaires :

- b. Pour un décès survenu à la maison ou dans la communauté sous surveillance médicale (et non référé à l'EMLD), comment le CDMC d'un médecin est-il transmis à l'officier de l'état civil et/ou à l'agence de statistiques ?** Note et délais spécifiés.

Citation(s) :

Commentaires :

- c. Pour un décès référé au système d'EMLD, comment le CDMC est-il transmis à l'officier de l'état civil et/ou à l'agence de statistiques ?** Notez toutes les périodes spécifiées.

Citation(s) :

Commentaires :

- d. Pour la CDD déterminée à partir de l'autopsie verbale, à qui et comment l'information sur la CDD est-elle transmise ?** Note et délais spécifiés.

Citation(s) :

Commentaires :

¹² Nations Unies, Conseils pour le cadre législatif pour l'enregistrement des faits d'état civil, les statistiques de l'état civil et les systèmes de gestion de l'identité, New York, 2019, para. 328.

5. Modification de l'information sur la cause et le mode de décès

Meilleure pratique : La loi devrait permettre et prévoir un processus pour modifier les renseignements sur la cause et le mode de décès auprès du bureau du registraire après la présentation d'un CDMC d'origine¹³.

Une modification est souvent nécessaire pour les décès référés au système d'EMLD, car les résultats d'une autopsie peuvent prendre des semaines ou des mois, mais le délai pour signaler un décès et soumettre un CDMC est souvent de plusieurs jours. Lorsqu'une autopsie ou une enquête n'est pas encore terminée, le CDMC peut être soumis au registraire avec une cause de décès, un mode de décès ou les deux « en attente ». (Rappelons que « en attente d'enquête » est un « mode de décès » spécifié dans le CDMC de l'OMS). Des modifications peuvent également être nécessaires pour modifier une cause ou un mode de décès si une enquête plus approfondie révèle de nouveaux faits. En outre, dans certains cas, il peut être nécessaire de mettre à jour le nom et les informations démographiques ; par exemple, dans le cas d'une personne précédemment non identifiée ou mal identifiée.

Conseils : Décrivez le processus de modification des renseignements sur la cause et le mode du décès, le cas échéant. Décrivez également si d'autres renseignements – comme le nom et les données démographiques – peuvent être modifiés. Dans la section des commentaires, analysez si le cadre juridique s'aligne sur les meilleures pratiques.

a. Existe-t-il un processus pour modifier un CDMC après la soumission d'un CDMC d'origine à l'autorité d'état civil ? Si oui,

- i. Décrivez le processus.
- ii. La CDD et le MDD peuvent-ils être modifiés ?
- iii. Le nom et les données démographiques peuvent-ils être modifiés ?

Citation(s) :

Commentaires :

6. Accès aux informations de la CDD

Meilleure pratique : La CDD est une information médicale sensible et confidentielle. Ces informations sont essentielles à des fins statistiques et juridiques, mais elles doivent être soigneusement sécurisées. L'information sur la cause du décès peut être importante pour les membres de la famille proche du défunt pour l'assurance et d'autres questions. Les directives de l'ONU prévoient que les membres de la famille proche devraient avoir le droit de demander des informations sur la CDD¹⁴.

Le certificat de décès délivré par l'officier de l'état civil est le document juridique officiel prouvant le décès. Si une liste élargie de personnes peut demander et recevoir un certificat de décès, les pays devraient examiner attentivement si la CDD devrait être incluse pour protéger la vie privée du défunt et de sa famille.

¹³ Voir *Manuel des médecins légistes sur l'enregistrement des décès et la déclaration des décès fœtaux*, page 6 (exigeant que le médecin légiste remette un rapport supplémentaire sur la cause du décès au bureau des statistiques de l'état civil de l'État lorsque les résultats de l'autopsie ou une enquête plus approfondie révèlent que la cause du décès est différente de ce qui a été initialement déclaré.)

¹⁴ Organisation des Nations unies Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3, New York, 2014, paragraphe 498.

Seules les parties intéressées ayant un intérêt légitime ou leurs représentants légaux devraient pouvoir demander des certificats contenant des informations de CDD¹⁵.

En raison de la nature confidentielle de ces informations, les pratiques nationales varient en ce qui concerne l'inclusion de la CDD sur le certificat de décès. Certains pays n'incluent pas d'informations de CDD sur les certificats de décès délivrés par l'officier de l'état civil, tandis que d'autres le font. Certains pays ont un formulaire abrégé et un certificat de décès long, le premier sans information de CDD et le second avec celles-ci¹⁶. Le certificat de décès détaillé n'est délivré qu'aux proches parents ou aux personnes ayant un intérêt légitime dans la cause du décès.

Conseils : Pour chacun des documents suivants, indiquez qui peut demander l'accès aux renseignements sur la CDD. Indiquez toute autre mesure de sécurité qui assure la confidentialité et la sécurité de l'information. Pour le certificat de décès, indiquez si les renseignements sur la CDD sont toujours énumérés dans des copies certifiées conformes (y compris les formulaires courts et longs). Dans la section des commentaires, décrivez si la loi s'harmonise avec les pratiques exemplaires et notez les recommandations de réforme de la réglementation.

- a. Qui peut demander un certificat de décès ?** (Indiquez si la CDD est incluse dans le certificat).

Citation(s) :

Commentaires :

- b. Qui peut demander un CDMC à un établissement de santé ou à un médecin ?**

Citation(s) :

Commentaires :

- c. Qui peut demander un CDMC à l'issue d'une investigation médico-légale ?**

Citation(s) :

Commentaires :

- d. Qui peut demander la CDD à l'autopsie verbale ?**

Citation(s) :

Commentaires :

7. Formation et autres ressources pour améliorer les données de CDD

¹⁵ Nations Unies, Conseils pour le cadre législatif pour l'enregistrement des faits d'état civil, les statistiques de l'état civil et les systèmes de gestion de l'identité, New York, 2019, para. 363.

¹⁶ Nations Unies, Conseils pour le cadre législatif pour l'enregistrement des faits d'état civil, les statistiques de l'état civil et les systèmes de gestion de l'identité, New York, 2019, para. 360.

Meilleure pratique : Un CDMC correctement rempli et des codeurs bien formés pour déterminer la cause sous-jacente du décès constituent la base de statistiques de mortalité de bonne qualité. Les professionnels de la santé en exercice doivent être formés et recyclés à la certification médicale de la cause du décès. Pour améliorer la qualité de l'information dans la certification médicale de la cause du décès, les médecins doivent être formés au peuplement correct du formulaire standard international de CDMC. La certification médicale de la cause du décès devrait être incluse dans les programmes obligatoires pour tous les étudiants en médecine et dans toutes les formations médicales postdoctorales et professionnelles en cours d'emploi¹⁷. Des codeurs bien formés appliquant les règles et principes de codage de la Classification internationale des maladies (CIM) sont essentiels à la production de données de mortalité de haute qualité. Les codeurs ont besoin d'une formation spécialisée et d'une supervision continue. Par conséquent, il est recommandé qu'un cadre dédié aux codeurs de la CIM soit créé, financé et correctement formé et reformé¹⁸.

Conseils : Décrivez toute loi ou directive relative à la formation des étudiants en médecine, des médecins et d'autres professionnels de la santé en matière de certification médicale de la cause du décès. Indiquez si la formation en certification médicale de la cause du décès est facultative ou requise pour l'obtention d'un permis d'exercice ou d'un nouveau permis. Toute exigence pour la profession médicale liée à cette formation est susceptible d'être contenue dans les règles de l'association médicale du pays ou d'un autre organisme qui accrédite et délivre des licences aux médecins. Toute exigence relative à la formation des étudiants en médecine est susceptible d'être contenue dans les règles relatives aux programmes des facultés de médecine. Décrivez toute loi ou directive créant une classification des emplois des codeurs de mortalité de la CIM. Inclure des détails sur l'entité qui supervise le cadre, si le travail est à temps plein et tout autre détail pertinent. Dans la section des commentaires, décrivez si la loi s'harmonise avec les pratiques exemplaires et notez les recommandations de réforme de la réglementation.

a. Une formation en certification de CDD est-elle requise pendant les études de médecine ?

Citation(s) :

Commentaires :

b. La formation en certification de CDD est-elle obligatoire (ou disponible et facultative) pour les médecins agréés ?

Citation(s) :

Commentaires :

c. Existe-t-il une formation pour un cadre de codeurs de mortalité de la CIM ?

Citation(s) :

Commentaires :

d. Autres ressources ou formations disponibles

¹⁷ Organisation mondiale de la Santé, Renforcement de l'état civil et des statistiques de l'état civil pour les naissances, les décès et les causes de décès, Trousse de ressources, 2012, Module 4.

¹⁸ Organisation mondiale de la Santé, Strengthening Civil Registration and Vital Statistics for Births, Deaths, and Causes of Death, Resource Kit, 2012, Modules 4, 5.

Citation(s) :

Commentaires :

8. Application, surveillance et évaluation

Meilleure pratique : L'exhaustivité des données sur la mortalité ne peut être améliorée que si les obligations légales de déterminer et de certifier médicalement la CDD conformément aux pratiques exemplaires sont surveillées et appliquées¹⁹.

Conseils : Décrivez tout système documenté d'amendes, d'incitatifs ou de surveillance appliqué à ceux qui sont tenus de déterminer la CDD ou de certifier médicalement la CDD. Intégrez une description du système de surveillance et du montant des amendes/pénalités, et des parties assujetties à des amendes/pénalités. Dans la section des commentaires, décrivez si la loi s'harmonise avec les pratiques exemplaires et notez les recommandations de réforme de la réglementation.

a. Décrivez tout suivi et évaluation de la cause du décès par les certificateurs.

Citation(s) :

Commentaires :

b. Décrivez toute amende ou autre sanction en cas de non-respect des obligations légales de certifier la cause du décès.

Citation(s) :

Commentaires :

ANNEXE – CDMC DE L'OMS

Données administratives (peuvent être précisées par pays)																	
Sexe	<input type="checkbox"/> Femelle			<input type="checkbox"/> Mâle			<input type="checkbox"/> Inconnu										
Date de naissance	J	J	M	M	A	A	A	A	Date du décès	J	J	M	M	A	A	A	A
Cadre A : Données médicales : Partie 1 et 2																	
1 Signalez une maladie ou une affection ayant			Cause du décès									Intervalle de temps entre le début et la mort					
		a															

¹⁹ Organisation mondiale de la Santé, Renforcement de l'état civil et des statistiques de l'état civil pour les naissances, les décès et les causes de décès, Ressource Kit, 2012, p. 55 à 57.

<p>directement entraîné la mort en ligne a</p> <p>Signalez la chaîne d'événements en raison de l'ordre (le cas échéant)</p> <p>Indiquez la cause sous-jacente sur la ligne la plus basse utilisée</p>		b	En raison de :	
		c	En raison de :	
		d	En raison de :	

<p>2 Autres affections importantes contribuant au décès (les intervalles de temps peuvent être inclus entre parenthèses après la maladie)</p>	
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Cadre B : Autres données médicales

<p>Une chirurgie a-t-elle été effectuée au cours des 4 dernières semaines ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
----------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------	------------------------------	----------------------------------

<p>Si oui, veuillez préciser la durée de la chirurgie</p>	J	J	M	M	A	A	A	A
-----------------------------------------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---

<p>Si oui, veuillez préciser la raison de la chirurgie (maladie ou affection)</p>	
-----------------------------------------------------------------------------------	--

<p>Une autopsie a-t-elle été demandée ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
---------------------------------------------	------------------------------	------------------------------	----------------------------------

<p>Dans l'affirmative, quelles sont les conclusions utilisées dans la certification ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
-------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------	------------------------------	----------------------------------

Mode de décès :

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Assaut	<input type="checkbox"/> Impossible de déterminer
<input type="checkbox"/> Accident	<input type="checkbox"/> Intervention judiciaire	<input type="checkbox"/> Enquête en cours
<input type="checkbox"/> Automutilation intentionnelle	<input type="checkbox"/> Guerre	<input type="checkbox"/> Inconnu

<p>En cas de cause externe ou d'empoisonnement :</p>	<p>Date de la blessure</p>	J	J	M	M	A	A	A	A
------------------------------------------------------	----------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---

<p>Veuillez décrire comment la cause externe s'est produite (en cas d'empoisonnement, veuillez préciser l'agent d'empoisonnement)</p>	
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Lieu d'apparition de la cause externe :

<input type="checkbox"/> À la maison	<input type="checkbox"/> Établissement résidentiel	<input type="checkbox"/> École, autre institution, espace administratif public	<input type="checkbox"/> Espace sportif et athlétisme
<input type="checkbox"/> Rue et autoroute	<input type="checkbox"/> Zone de commerce et de service	<input type="checkbox"/> Zone industrielle et de construction	<input type="checkbox"/> Ferme
<input type="checkbox"/> Autre lieu (veuillez préciser) :			<input type="checkbox"/> Inconnu

Décès fœtal ou infantile						
Grossesses multiples		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu		
Mort-né ?		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu		
Si le décès dans les 24 heures précise le nombre d'heures de survie			Poids à la naissance (en grammes)			
Nombre de semaines de grossesse terminées			Âge de la mère (années)			
Si le décès était périnatal, veuillez indiquer les conditions de la mère qui ont affecté le fœtus et le nouveau-né						
Pour les femmes, la défunte était-elle enceinte ?		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu		
<input type="checkbox"/> Au moment du décès		<input type="checkbox"/> Dans les 42 jours précédant le décès				
<input type="checkbox"/> Entre 43 jours jusqu'à 1 an avant le décès		<input type="checkbox"/> Inconnu				
La grossesse a-t-elle contribué au décès ?		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu		